

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

1. Que le règlement **506-2018** décrétant des travaux d'entretien dans le cours d'eau nommé « Décharge du lac en Cœur » situé sur le territoire d'Hébertville a été adopté lors de la séance ordinaire qui a eu lieu le lundi 10 septembre 2018 à 19h.
2. Une copie du règlement est déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 17^{ème} jour de septembre deux mille dix-huit.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^{ème} jour de septembre deux mille dix-huit.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim